

**République Française**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de l'Oisans**  
**Commune LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION N° 2025-070**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 16 juin 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18h**, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 12 juin 2025, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

**Présents** : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,  
Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjoints,  
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans, Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER LELONG, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.  
**Absents** : Estelle FAURE, Romain CHARREL, Simon LAVAUD.  
**Pouvoir** : Eric HAZAK donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil** : Madame Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES LOCALES — 7.1.2.1 — Comptes administratifs, comptes de gestion**

**OBJET : Budget annexe parkings — Approbation du Compte Financier Unique 2024**

**Vu** l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que « Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président »,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.1612-12 ;  
**Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;  
**Vu** la délibération n° 2021-077 du 1<sup>er</sup> juin 2021 approuvant la convention relative à l'expérimentation du CFU entre la Commune Les Deux Alpes et la DDFIP à compter de l'exercice 2022 ;  
**Vu** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe parkings détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique se substitue aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur, la Commune et le comptable, la trésorerie,

**Considérant** que le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner de procuration.

**Considérant** que, dans ce cadre, après que les conditions d'exécution du budget principal pour l'exercice 2024 aient été exposées à l'assemblée municipale, Monsieur Le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Xavier SILLON, Premier Adjoint.

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

le.....Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Monsieur le Président expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget principal pour l'exercice 2024. Il informe l'assemblée délibérante que le Compte Financier Unique (CFU) a été vu, certifié et affirmé véritable par Madame Sylvie ESPINASSON LEGAY, la Comptable et Responsable du Service de Gestion Comptable de la Mure.

Il est précisé que le CFU établi par le Service de Gestion Comptable est conforme à celui de la commune.

Les résultats d'exécution du budget annexe Parkings pour l'exercice 2024 se décomposent ainsi :

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024</b>	
<b>BUDGET ANNEXE PARKINGS</b>	
<b>EXPLOITATION</b>	
Dépenses	41 519,87
Recettes	156 616,67
Résultat d'exploitation de l'exercice 2024	115 096,80
Report du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 en 2024	0,00
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>115 096,80</b>
Restes à réaliser en dépenses d'exploitation	1 320,00
Restes à réaliser en recettes d'exploitation	0,00
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER D'EXPLOITATION</b>	<b>1 320,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	6 563 262,78
Recettes dont affectation du résultat de fonctionnement 2023 en 2024 au compte 1068	7 689 306,30
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	1 126 043,52
Report du résultat d'investissement de l'exercice 2023 en 2024	0,00
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 126 043,52</b>
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	90 326,58
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>	<b>90 326,58</b>
<b>Résultat global de l'exercice 2024</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024</b>	<b>1 241 140,32</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 après prise en compte des RAR</b>	<b>1 149 493,74</b>

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Xavier SILLON, après en avoir délibéré et après qu'il ait été demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 3 abstentions : Agnès Argentier, Stéphane Galland, Cécile Neyraud :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe parkings ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2024 à reporter en 2025 ;
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2024 du budget annexe parkings définitivement closes ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Jocelyne MARTIN, Secrétaire de séance




Pour extrait conforme,

Maire, Stéphane SAUVEBOIS